



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

---

**RÉSOLUTION AGA-2017-09-28/15**  
**Modulation des programmes**  
**gouvernementaux**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu en septembre prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 18 des *Règlements généraux de la Fédération québécoise des municipalités*, un membre de la Fédération peut faire inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle si celui-ci en informe par écrit le directeur général de la Fédération au plus tard le 60<sup>e</sup> jour précédant la tenue de ladite assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'AGA 2017, l'échéance pour la transmission d'une telle résolution est fixée au vendredi 28 juillet 2017;

**Il est proposé par M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC du Témiscamingue**  
**Et appuyé par M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska**

**DE DEMANDER** au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de moduler les programmes d'aide financière destinés aux municipalités, selon :

- La taille de la population
- La charge nette par 100 \$ de Richesse foncière uniformisée (RFU)
- La distance des grands centres (Québec et Montréal)

**D'AUGMENTER** le nombre de classes de population pour fins de subvention de manière à mieux prendre en compte les différences dans les capacités techniques des municipalités de différentes tailles.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie vidimée de la résolution AGA-2017-09-28/15 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017

  
\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et  
Secrétaire-trésorier de la corporation

  
\_\_\_\_\_  
Date